

# Fiche de données de sécurité

## conformément à l'article 32 du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24/02/2020

Révision 24/02/2020

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur du produit**
- **Dénomination commerciale :** [FLYBUSTER POUDRE](#)
- **Code / version fds:** 0/20
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Appât à usage biocide (TP19)
- **Application de la substance / du mélange** Appât à usage biocide (TP19)
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur :**  
Zapi S.p.A.  
Via Terza Strada, 12  
35026 Conselve (Pd)  
Italie  
Tel. +39 049 9597737 Fax +39 049 9597735
- Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité : techdept@zapi.it
- **Informations complémentaires disponibles auprès de :** Dép. Tech.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence :**  
Service clients de Zapi : tel. +39 049 9597737 (9:00-12:00/14:00-17:00)  
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008**  
Le produit n'est pas classé conformément au règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008** Non applicable
- **Pictogramme de danger** Non applicable
- **Mention d'avertissement** Non applicable
- **Mentions de danger** Non applicable
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT :** Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT.
- **vPvB :** Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB.

### RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs inoffensifs.
- **Composants dangereux :** Non applicable

# Fiche de données de sécurité

## conformément à l'article 32 du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24/02/2020

Révision 24/02/2020

Dénomination commerciale : **FLYBUSTER POWDRE**

(Suite de la page 1)

- **Informations supplémentaires** : Pour la formulation des mentions de danger répertoriées, voir la section 16.

### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- **Informations générales** : Veuillez vous reporter aux instructions ci-dessous pour chaque mode d'exposition.

- **Après inhalation** : Fournir de l'air frais et, par précaution, appeler un médecin.

- **Après contact avec la peau** : Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

#### - **Après contact avec les yeux** :

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

- **Après ingestion** : Consulter un médecin si nécessaire.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1. Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction adaptés** : CO<sub>2</sub>, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies de plus grande ampleur avec de l'eau pulvérisée.

- **Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction inappropriés** : A notre connaissance, il n'y a pas d'équipements inappropriés.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être formés.

- **5.3 Conseils aux pompiers** Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

#### - **Équipement de protection** :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

#### - **Informations supplémentaires**

Éliminer les débris et les eaux d'extinction conformément aux réglementations officielles.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection appropriés. Eloigner les personnes non protégées.

#### - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Informez les autorités compétentes en cas de déversement dans un cours d'eau ou le réseau d'égouts. Éviter la contamination des eaux naturelles, et des égouts par le produit et ses déchets.

#### - 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupérez le produit mécaniquement et en cas de grande quantité de poussières, humidifier le produit par avance. Après le nettoyage assurer une ventilation appropriée. Éliminer le matériau collecté conformément aux règlements.

#### - 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations pour une manipulation sans risque, voir la Rubrique 7.

Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit, voir la Rubrique 13.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

#### - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer auprès de produit.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

(Suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## conformément à l'article 32 du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24/02/2020

Révision 24/02/2020

Dénomination commerciale : **FLYBUSTER POWDRE**

(Suite de la page 2)

**- Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :**

Voir la rubrique 6.

Voir la rubrique 5.

**- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****- Conditions à remplir par les magasins et les récipients :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé.

**- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :**

Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

**- Autres informations concernant les conditions de stockage :**

Protéger du gel.

Protéger de la chaleur et des rayons solaires directs.

Protéger de l'humidité et de l'eau.

**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Appât à usage biocide (TP19)****RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle****- Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques :** Pas d'autres données ; voir la rubrique 7.**- 8.1 Paramètres de contrôle****- Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :**

Le produit ne contient aucune substance ayant des valeurs critiques devant être surveillée sur le lieu de travail.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition****- Équipement de protection individuelle :****- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation des produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant chaque pause et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, boire ou renifler pendant le travail.

**- Protection respiratoire :** Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.**- Protection des mains:** Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.**- Protection des yeux :** Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.**- Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement** Voir la rubrique 6.**- Mesures de gestion des risques** Suivez les instructions ci-dessus.**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques****- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****- Informations générales****- Aspect :****Forme :** Poudre**Couleur :** Beige**- Odeur :** Caractéristique**- Seuil olfactif :** Aucune donnée disponible.**- pH** Non applicable.

(Suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### conformément à l'article 32 du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24/02/2020

Révision 24/02/2020

Dénomination commerciale : **FLYBUSTER POWDRE**

(Suite de la page 3)

<b>- Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Point d'éclair :</b>	Non applicable.
<b>- Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Température d'inflammation :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>- Propriétés explosives :</b>	Ne présente pas de risque d'explosion.
<b>- Limites d'explosion :</b>	
<b>Inférieure :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Supérieure :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Propriétés oxydantes</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
<b>- Densité :</b>	0,42-0,46 g/ml Poids spécifique apparent
<b>- Densité relative</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>- Taux d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>- Solubilité in / Miscibilité avec</b>	
<b>l'eau :</b>	Dispersable.
<b>- Coefficient de partage n-octanol/eau :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>- Viscosité :</b>	
<b>Dynamique :</b>	Non applicable.
<b>Cinématique :</b>	Non applicable.
<b>- 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et si utilisé comme recommandé.
- **Décomposition thermique / Conditions à éviter :** Ne se dégrade pas s'il est utilisé conformément aux instructions.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**  
Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles :**  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
En raison du manque d'informations sur les incompatibilités possibles avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas l'utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décompositions dangereux :**  
Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

(Suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## conformément à l'article 32 du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24/02/2020

Révision 24/02/2020

Dénomination commerciale : **FLYBUSTER POWDRE**

(Suite de la page 4)

### RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet irritant primaire :**
- **Irritation/corrosion de la peau** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésion/irritation oculaires graves** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **STOT-exposition unique** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **STOT-exposition répétée** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger d'aspiration** Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique et / ou terrestre :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT :** Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT.
- **vPvB :** Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation**  
Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Stocker conformément aux réglementations locales.
- **Emballage non nettoyé :**
- **Recommandation :** Stocker conformément aux réglementations locales.

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** Non applicable

(Suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### conformément à l'article 32 du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24/02/2020

Révision 24/02/2020

Dénomination commerciale : **FLYBUSTER POWDRE**

(Suite de la page 5)

<b>- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
<b>- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	Non applicable
<b>- 14.4 Groupe d'emballage</b>	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
<b>- 14.5 Dangers pour l'environnement :</b>	
	Non applicable.
<b>- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Non applicable.
<b>- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	
	Non applicable.
<b>- UN "Model Regulation":</b>	
	Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses identifiées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est classé.

- Catégorie Seveso Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de la directive Seveso.

**- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À L'AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Le produit ne contient aucune substance inscrite à l'annexe XIV.

**- RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006, ANNEXE XVII**

Aucune restriction ne peut être appliquée au mélange ou aux substances contenues dans le mélange.

- Règlements nationaux : Aucune information complémentaire n'est disponible.

- Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives Aucune information complémentaire n'est disponible.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, Article 59 Aucune.

- Règlement (CE) n° 1005/2009 : substances qui appauvrissent la couche d'ozone Aucune.

- Règlement (CE) n° 850/2004 : polluants organiques persistants Aucune.

- Substances énumérées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC) : Aucune.

**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**

Une évaluation de la sécurité chimique conformément au Règlement (CE) No 1907/2006 n'a pas été effectuée pour le mélange.

#### RUBRIQUE 16 : Autres informations

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne permet pas d'établir une relation contractuelle juridiquement valide. Toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation du produit ou de la violation des réglementations en vigueur est refusée.

**- Classification selon la Réglementation (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I du règlement (CE) n. 1272/2008, utilisant des données des composants.

**- Abréviations et acronymes :**

LC0 : Concentration létale, 0 pourcent  
 NOEC : Concentration sans effet observé  
 IC50 : Concentration inhibitrice, 50 pourcent  
 NOAEL : Dose sans effet nocif observé  
 EC50 : Concentration efficace, 50 pourcent  
 EC10 : Concentration efficace, 10 pourcent  
 LL0 : Charge létale, 0 pourcent  
 AEL : Limites d'exposition acceptables

(Suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## conformément à l'article 32 du Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 24/02/2020

Révision 24/02/2020

**Dénomination commerciale : FLYBUSTER POWDRE**

(Suite de la page 6)

LL50 : Charge létale, 50 pourcent  
ELO : Charge effective, 0 pourcent  
EL50 : Charge effective, 50 pourcent  
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
IATA : Association internationale de transport aérien  
GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques  
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés  
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées  
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)  
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes  
vPvB : très persistant et très bioaccumulable

**- Sources :**

1. Le manuel électronique sur les pesticides version 2.1 (2001)
2. Règlement (CE) 1907/2006 et amendements suivants
3. Règlement (CE) 1272/2008 et amendements suivants
4. Règlement (CE) 2015/830
5. Règlement (CE) 528/2012
6. Règlement (CE) 790/2009 (1<sup>^</sup> ATP CLP)
7. Règlement (UE) 286/2011 (2<sup>^</sup> ATP CLP)
8. Règlement (UE) 618/2012 (3<sup>^</sup> ATP CLP)
9. Règlement (UE) 487/2013 (4<sup>^</sup> ATP CLP)
10. Règlement (UE) 944/2013 (5<sup>^</sup> ATP CLP 5)
11. Règlement (UE) 605/2014 (6<sup>^</sup> ATP CLP)
12. Règlement (UE) 2015/1221 (7<sup>^</sup> ATP CLP)
13. Règlement (UE) 2016/918 (8<sup>^</sup> ATP CLP)
14. Règlement (UE) 2016/1179 (9<sup>^</sup> ATP CLP)
15. Règlement (UE) 2017/776 (10<sup>^</sup> ATP CLP)
16. Règlement (UE) 2018/669 (11<sup>^</sup> ATP CLP)
17. Directive 2012/18/UE (Seveso III)
18. Site web de l'ECHA